



COMMUNE DE CHALONNES SUR LOIRE

Projet d'aliénation d'une portion de chemin rural aux Aireaux et d'affectation à la circulation du public, en qualité de chemin rural, de la parcelle F 2130 au Fresne

ENQUETE PUBLIQUE DE VOIRIE

Par arrêté N° 2019-98 du 16 mai 2019, le Maire de CHALONNES-SUR-LOIRE a ordonné l'ouverture de l'enquête publique citée en objet.

Cette enquête se déroulera en mairie de CHALONNES-SUR-LOIRE du lundi 3 juin à 9 h au lundi 17 juin 2019 à 17 h 30, aux horaires d'ouverture de la Mairie.

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être enregistrées sur le registre d'enquête ou adressées par écrit à la mairie de CHALONNES-SUR-LOIRE à l'attention de M. Jacky MASSON, désigné commissaire enquêteur. Ce dernier sera présent à la Mairie de CHALONNES-SUR-LOIRE

- Lundi 3 juin 2019 de 9 h à 11 h
- Lundi 17 juin 2019 de 15 h 00 à 17 h 30.

Le dossier d'enquête publique est également disponible durant l'enquête sur le site internet : www.chalonnnes-sur-loire.fr

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être adressées par courrier électronique à l'adresse : mairie@chalonnnes-sur-loire.fr du lundi 3 juin 2019 à 9 h au lundi 17 juin 2019 à 17 h 30.